

# FORMATION – 2026

## ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES (SSE)

Annexe 4 : prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé

### Objectifs :

- Acquisition de connaissances nécessaires pour prendre en charge un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé

#### Personnels concernés

- Professionnels de santé et personnels des établissements de santé chargés d'assurer la prise en charge d'un afflux de patients blessés en établissement de santé
- Pré- requis : Module urgences collectives et SSE de l'AFGSU 1 ou 2

#### Contenu du programme (Arrêté du 1 juillet 2019)

- Connaitre les principes et l'organisation de la prise en charge d'un afflux de patients blessés en établissement de santé
- Comprendre le rôle du DMC et des différents professionnels de santé et personnes intervenants
- Connaitre l'organisation des plateaux techniques participant à l'accueil des patients
- Maîtriser les techniques de prise en charge des blessés notamment les spécificités pédiatriques
- Savoir assurer la traçabilité des patients et connaître les principes d'identitovigilance
- Connaitre les principes de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès
- Identifier les troubles psychiques post traumatiques chez les blessés et parmi le personnel

#### Méthodes pédagogiques

- Basées sur des méthodes de pédagogie active et support multi médias
- Opérationnelle adaptée et contextualisée au mode d'exercice des participants et au lieu d'exercice

#### Evaluation et validation des acquis

- Vérification en post formation de l'acquisition des connaissances nécessaires et adaptées suivant son rôle dans le cadre du plan blanc ou plan bleu de son établissement
- Délivrance d'une Attestation de formation spécifique correspondant à l'annexe 4

#### Intervenants/Concepteur

Médecin référent SSE CHU :  
Cadre de Santé CESU  
Enseignants et formateurs relais zonaux du CESU 42

#### Organisation et coût de la formation

Nombre de stagiaire : 12 personnes par groupe

Organisation CESU 42 –

Hôpital BELLEVUE Pavillon 16

42055 – SAINT ETIENNE cedex 2

Salle CESU Hôpital Nord– Accès PMR

Durée de la formation : 3heures 30

Coût de la formation : Nous contacter

#### Dates et lieu de la formation

Nous consulter

#### Inscription et renseignements

Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation

Contact : Mr OUCHENE  
Responsable CESU42

Téléphone : 04 77 12 72 57

Téléphone secrétariat : 04 77 12 09 34

Email : cesu42@chu-st-etienne.fr



Attention la durée de validité de cette attestation est soumise à la participation annuelle à un entraînement sur le port des tenues ou mise en œuvre de la chaîne de décontamination

